



MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU SYNODE DE MONTRÉAL

PAR

LE SECTEUR DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

CJF

22 AVRIL 1996

Le secteur des communautés culturelles du Centre justice et foi a pour objectif de favoriser la convivance harmonieuse et intégrée entre les nouveaux arrivants, immigrants et réfugiés, et la communauté d'accueil. Cette intégration de tous à la société québécoise se fait à travers la citoyenneté commune. Ce défi de la convivance se pose de façon évidemment toute particulière à Montréal. C'est cet objectif qui orientera ici nos recommandations au Synode de Montréal.

Nous sommes heureux que l'Église de Montréal ait décidé d'entrer en Synode et nous voulons apporter à la réflexion commune notre modeste contribution, basée sur notre engagement d'une dizaine d'année, au Centre justice et foi, dans les questions reliées à l'immigration et au refuge.

Dans ce but, nous avons réuni, à l'automne de 1995, une douzaine de personnes venant d'autant de communautés culturelles différentes pour identifier certaines attentes face à la démarche synodale qui commençait; et nous avons d'ailleurs consacré notre numéro d'automne de *Vivre ensemble* (vol. 4, no. 15) à cette question du rapport entre le Synode de Montréal et les communautés culturelles.

Pour nous, même s'il est clair que le Synode est une initiative de l'Église catholique latine, et qu'il concerne donc d'abord les catholiques latins montréalais, le Synode se doit de manifester, *par des gestes concrets*, une ouverture aussi large que possible, d'abord à tous les catholiques (donc à ceux de rites autres que latin), mais aussi aux chrétiens des autres Églises, aux croyants des autres religions et même aux non-croyants qui s'interrogent et qui s'intéressent aux questions de sens. Car quel sens pourrait avoir un Synode qui ne serait pas ouvert et intéressé par toute l'humanité montréalaise mais qui se concentrerait au contraire uniquement sur « ses » membres?

Pour aller directement à l'essentiel, nous avons conservé dans notre mémoire uniquement les recommandations précises et concrètes, sans les faire précéder de longues analyses ou explications. Nous serons évidemment heureux de répondre à toutes les questions et de pouvoir justifier, si nécessaire, les propositions que nous vous faisons.

*

D'abord au niveau d'un certain nombre de *principes ou d'orientations de base*, dont les premiers débordent le sujet particulier des communautés culturelles pour toucher l'ensemble des travaux synodaux.

1- Pour l'ensemble de tous ses travaux et dans ses conclusions, nous souhaitons vivement que le Synode de Montréal accorde la *priorité absolue à l'engagement concret de l'Église montréalaise dans sa société* plutôt qu'aux questions sacramentelles, disciplinaires

ou liturgiques qui pourront en découler.

2- Nous souhaitons que le Synode, pour être *le plus oecuménique possible*, mette en application le principe de Lund du Conseil oecuménique des Églises: faire ensemble tout ce que nous pouvons faire sans en être empêchés par des divisions dogmatiques.

3- Nous souhaitons que le Synode cherche et trouve les moyens d'une collaboration concrète *avec les Églises catholiques orientales* qui vivent au milieu de nous, y compris, dans certains cas, avec leur propre évêque.

4- Nous souhaitons que le Synode favorise, dans sa démarche comme dans ses conclusions, *le dialogue interreligieux* qui prend une place grandissante dans la réflexion théologique récente et qui devient une nécessité prioritaire dans notre société montréalaise cosmopolite et pluraliste.

*

Ensuite au niveau d'un certain nombre de *recommandations pastorales ou administratives plus spécifiques*.

5- Nous recommandons que l'Église de Montréal s'engage à avoir fait, d'ici dix ans, *une place aux catholiques d'origine immigrante* qui soit en gros *proportionnelle* au poids démographique qu'ils représentent dans notre Église (soit environ 25%), et ce, à *tous les niveaux de sa structure* (paroissial, régional, diocésain).

6- Nous recommandons que l'Église de Montréal indique sa volonté de *favoriser, à terme, une intégration des catholiques montréalais dans des communautés paroissiales pluriethniques et pluriculturelles*.

- 6a) À ce sujet, nous reconnaissons que la plupart des communautés culturelles ont besoin, durant une *période de transition*, de se retrouver dans une communauté « nationale » ou « linguistique » pour faciliter leur intégration graduelle dans la communauté d'accueil.
- 6b) Nous constatons cependant que pour certaines communautés culturelles, cette étape de transition a tendance à se prolonger jusqu'à devenir une situation permanente, ce qui nous semble regrettable.
- 6c) Nous comprenons que l'évolution dans le sens recommandé par la proposition no. 6 ne pourra être que graduelle, et plus lente dans certaines communautés que dans d'autres; mais que pour y arriver, il faudra quand même indiquer clairement l'orientation suivie et prendre un certain nombre de mesures concrètes pour favoriser cette évolution.
- 6d) Dans ce but, nous recommandons à l'Église de Montréal de décréter *un*

- moratoire sur toute construction de nouvelles églises destinées à des communautés culturelles ou nationales.*
- 6e) Nous recommandons aussi à l'Église de Montréal de favoriser, chaque fois que cela est possible, le *partage de locaux* (églises ou autres) *et de services entre des communautés chrétiennes de différentes origines nationales*, y compris bien sûr celles de la société d'accueil.
- 6f) Nous recommandons enfin à l'Église de Montréal de *privilégier comme solution*, chaque fois que cela est possible, *une véritable intégration* (quitte à ce qu'elle soit d'abord partielle et graduelle) *des communautés chrétiennes* qui se retrouvent sur une même base territoriale (paroisse traditionnelle ou autre forme), afin d'en arriver à des regroupements communautaires unifiés, mais *qui respectent pleinement la richesse et la diversité culturelles, linguistiques et religieuses de toutes leurs composantes.*
- 7- Pour arriver aux objectifs proposés dans les recommandations regroupées sous le no 6, nous recommandons à l'Église de Montréal de *favoriser, par des moyens très concrets, tout ce qui peut rapprocher les diverses communautés culturelles et la société d'accueil.*
- 7a) En ce sens, nous recommandons à l'Église de Montréal d'encourager *l'organisation plus fréquente, aussi bien au niveau local que régional, d'activités ou de célébrations conjointes entre communauté d'accueil et communautés nationales diverses* (« messe des nations », célébration commune de Pâques ou de Noël, activités à l'occasion des diverses fêtes nationales, etc.).
- 7b) Nous recommandons aussi à l'Église de Montréal de *faire connaître*, par divers moyens (bulletin d'information, échanges lors des diverses réunions, stages dans d'autres communautés chrétiennes, etc.), *les expériences concrètes positives qui se vivent dans divers milieux.*
- 7c) Nous recommandons surtout à l'Église de Montréal d'*inviter instamment ses membres*, tant au niveau diocésain que régional et local, à *participer activement aux nombreuses activités ou occasions de rapprochement* entre communautés culturelles et communauté d'accueil *qui sont organisées en dehors de l'Église par toutes sortes de groupes de la société civile montréalaise.*
- 8- Compte tenu de l'importance de la réalité pluriculturelle et pluri religieuse de la grande région montréalaise, nous recommandons à l'Église de Montréal de *faire de l'intégration des diverses communautés chrétiennes l'une des priorités de sa pastorale d'ensemble.*
- 9- Et nous recommandons à l'Église de Montréal d'inviter tous ses membres et

toutes les paroisses et communautés locales à *participer financièrement aux diverses responsabilités financières qui découlent de l'accueil et de l'intégration* de nos frères et soeurs des quatre coins de notre monde.

*

Enfin, au niveau de *dispositions canoniques particulières*.

10- Et pour supprimer certains obstacles actuels aux recommandations que nous venons de faire, nous invitons le Synode de Montréal à *revoir l'application de deux décrets anciens mais encore en vigueur*. Celui, datant de 1872, qui impose des paroisses séparées pour les nouveaux arrivants; et celui, datant de 1930, qui refuse aux prêtres catholiques des Églises orientales de pratiquer ici leur ministère s'ils sont mariés conformément à la tradition de leur Église.

*

En conclusion, nous voulons dire aux responsables du Synode de Montréal notre conviction profonde que *la Bonne Nouvelle*, dont nous cherchons tous à être les témoins fidèles, *n'est jamais aussi bien annoncée dans des paroles que dans des actes*.

Notre monde contemporain, tout comme la société montréalaise, ont soif de sens, de justice et de fraternité. Notre Église de Montréal a un rôle important à jouer pour répondre à ces besoins criants. Elle le fait depuis longtemps, au moins en partie, par sa parole. Mais il nous faut passer, individuellement et collectivement, de la parole aux actes. Car le Synode sera jugé à ses fruits. Et notre monde a besoin que ces fruits ne soient pas que des textes, aussi beaux soient-ils...

En ce sens, nous invitons les responsables du Synode de Montréal à poser des gestes concrets, tout au long de la démarche synodale, à la fois pour enraciner celle-ci dans la plus grande diversité montréalaise possible et pour donner le ton et l'orientation à un Synode qui passe lui-même constamment de la parole aux actes.

Montréal, le 22 avril 1996
Secteur des communautés culturelles
Centre justice et foi